



LICENCE MENTION SCIENCES POUR LA SANTÉ

PARCOURSUP · ATTENDUS NATIONAUX * POUR SUIVRE LA FORMATION

Outre la diversité des formations de 1^{er} cycle, et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

La réussite en première année de licence scientifique nécessite la maîtrise de connaissances et compétences acquises au lycée, une bonne connaissance des débouchés de chaque filière universitaire ainsi qu'un engagement du futur étudiant dans son projet d'étude choisi.

Il est attendu des candidats en licence Mention SCIENCES POUR LA SANTÉ :

- **Disposer de bonnes connaissances et compétences scientifiques.**

Ces connaissances et compétences visent notamment à attester :

- Une capacité à analyser, poser une problématique et à mener un raisonnement.
- Une capacité d'abstraction, de logique et de modélisation.
- Une très bonne maîtrise des compétences classiques et expérimentales attendues en Physique, Chimie, Sciences de la vie et de la terre, Mathématiques à la fin de la classe de terminale.

- **Disposer de bonnes compétences en communication.**

Ces compétences visent notamment à attester :

- Une capacité à communiquer à l'écrit et à l'oral de manière rigoureuse et adaptée.
- Une capacité à se documenter dans au moins une langue étrangère, prioritairement anglaise, et capacité souhaitée à l'écrire et à la parler à un niveau B.

- **Disposer de bonnes connaissances et compétences méthodologiques et comportementales.**

Ces connaissances et compétences visent notamment à attester :

- Une capacité d'apprentissage : curiosité, capacité organiser et à conduire ses apprentissages.
- Une capacité à fournir une très importante quantité de travail personnel : être capable de le programmer et de s'y tenir dans la durée.

- **Disposer de qualités humaines, d'empathie, de bienveillance et d'écoute est essentiel dans toutes les filières ouvrant aux métiers de Santé.**